BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 587

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

882 964 380 RCS Brest.
SOFIABERS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 7362720.00 EUR.
Adresse : Saint-Sébastien, 29870 Lannilis.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SOFIABERS Société par actions simplifiée au capital de 7.362.720 euros Siège social : SAINT-SEBASTIEN 29870 LANNILIS 882 964 380 RCS BREST ET MJC ABERS Société par actions simplifiée au capital de 1.608.570 euros Siège social : SAINT-SEBASTIEN 29870 LANNILIS 882 964 471 RCS BREST AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Brest du 22 juillet 2025, La société MJC ABERS, Société par actions simplifiée au capital social de 1.608.570 €, Dont le siège social est situé au SAINT-SEBASTIEN 29870 LANNILIS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 882 964 471, et La société SOFIABERS, Société par actions simplifiée au capital social de 7.362.720 €, Dont le siège social est situé à Saint-Sébastien - 29870 LANNILIS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 882 964 380, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MJC ABERS par la société SOFIABERS. La société MJC ABERS ferait apport à la société SOFIABERS de la totalité de son actif, soit 2.294.275 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 324.124 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1.970.151 euros. La société SOFIABERS détenant la totalité des titres composant le capital social de la société MJC ABERS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de MJC ABERS détenues par SOFIABERS un mali de fusion de 4.531.688,94 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MJC ABERS depuis le 1er octobre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SOFIABERS. La fusion sera réalisée au plus tard le 30 septembre 2025. La société MJC ABERS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Brest au nom des deux sociétés le 23 juillet 2025, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et

R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

